

L'ÉCHO)))



SOMMAIRE



CONSEIL MUNICIPAL P2

Présentation du nouveau conseil municipal
Commissions

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE P3

Cérémonie du 8 mai
Covid-19
Sécurité en période estivale
Risque canicule
Forum des associations
Bibliothèque

SERVICE PÉRISCOLAIRE P6

Centre d'été 2020
Déconfinement à l'école et au périscolaire

INFORMATIONS LOCALES P7

Travaux dans la commune
Travaux dans votre jardin
Pôle Finances-Ressources humaines
Opération nettoyage au quartier Humanicité
Mutuelle santé citoyenne
Nouveaux défibrillateurs
Civisme
Agenda
Etat civil

Hôtel de ville - 58 bis rue Poincaré
59160 Capinghem
Tél : 03-20-92-17-66
Email : contact@ville-capinghem.fr

Jours et horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi : 14h à 17h
Samedi : 10h à 12h

En cas d'urgence
Hors ouverture de la mairie
Vous pouvez contacter le 077-211-65-32

Ce numéro vous mettra en relation avec un élu. Il est à utiliser pour signaler une réelle gravité qui requiert une action ou une intervention d'urgence.

LE MOT DU MAIRE

Chères Capinghemmoises,
Chers Capinghemmois,

Ce premier numéro de notre bulletin municipal depuis l'élection du 15 mars est l'occasion pour moi de vous remercier très sincèrement pour la confiance que vous m'avez de nouveau manifestée en accordant une majorité de plus de 57% de vos votes à la liste que je menais.



Mon seul regret aurait pu porter sur l'abstention inhabituellement élevée constatée dans notre commune lors de cette élection mais, comme partout en France, cette abstention était liée à une situation sanitaire exceptionnelle.

Pendant plus de 2 mois, notre pays a vécu confiné, une première dans notre histoire. Grâce à l'implication remarquable de nos agents municipaux, de nos commerçants et des élus, il me semble que notre commune a pu traverser cette période sans dommages notables mais non sans contraintes.

À ce sujet, l'une des décisions les plus difficiles que j'eus à prendre fut la fermeture des espaces verts et de notre cimetière communal. Empêcher vos enfants de profiter du stade pour jouer au ballon ou de visiter vos chers disparus me fut particulièrement pénible.

Ces jours d'enfermement sont aujourd'hui derrière nous. Mais l'épidémie n'est pas terminée et je ne saurais trop vous inciter à rester prudent face au risque d'une deuxième vague de la COVID-19.

Je demanderais également à certains propriétaires de chiens de faire preuve d'un peu plus de civisme. Slalomer entre les déjections canines répandues sur nos trottoirs et sentiers n'est déjà pas agréable mais transformer la pelouse du stade de football en champ de mines n'est tout simplement pas tolérable !

Ainsi que je vous en avais informé lorsque nous avons ouvert le stade au public, je me réservais le droit de fermer cet accès face à ce type de comportement. Si la période estivale ne voit pas une amélioration, je serai contraint à prendre cette décision à la rentrée, ce qui me semblerait regrettable.

Comptant sur vous, je souhaite à toutes celles et ceux qui pourront en bénéficier d'excellentes vacances. Puissent-elles vous permettre d'être avec vos proches, de vous changer les idées et de vous reposer.

Bonne lecture et rendez-vous en septembre.

Le Maire
Christian MATHON



Le Maire
Christian MATHON



Marie Claude FICHELLE
Première Adjointe au maire



Antoine TRICOIT
Adjoint au maire
Ecole-Périscolaire
Enfance-Jeunesse



Véronique PARABOSCHI
Adjointe au maire
Vie locale-Animation
Sports-Associations



Thierry WIDHEN
Adjoint au maire
Cadre de vie-Sécurité



Jean Marc SPETEBROODT
Conseiller municipal délégué
Finances - Marchés publics
Groupe de la majorité



Vincent DUDOURAU
Conseiller municipal délégué
Vie économique - Commerces
Groupe de la majorité



Graziella TRAPASSO
Conseillère municipale
Groupe de la majorité



Sophie DUMORTIER
Conseillère municipale
Groupe de la majorité



Guy CHATEAU
Conseiller municipal
Groupe de la majorité



Florence TREDEZ
Conseillère municipale
Groupe de la majorité



Evelyne BARBAY
Conseillère municipale
Groupe de la majorité



Pierre MOUCHON
Conseiller municipal
Groupe de la majorité



Ghyslaine OUDAERT
Conseillère municipale
Groupe de la majorité



Jean Marie CLERFAYT
Conseiller municipal
Groupe de la majorité



Nathalie ROUBAUD
Conseillère municipale
Groupe de l'opposition



Abdelkader KIMOUR
Conseiller municipal
Groupe de l'opposition



Karine UDRY
Conseillère municipale
Groupe de l'opposition



Jérôme AGNIERAY
Conseiller municipal
Groupe de l'opposition



Urbanisme

Christian MATHON
Guy CHATEAU
Vincent DUCOURAU
Sophie DUMORTIER
Marie Claude FICHELLE
Antoine TRICOIT
Thierry WIDHEN
Abdelkader KIMOUR

Culture - Communication - Système d'information

Marie Claude FICHELLE
Guy CHATEAU
Vincent DUCOURAU
Ghyslaine OUDAERT
Véronique PARABOSCHI
Graziella TRAPASSO
Florence TREDEZ
Abdelkader KIMOUR

Ecole - Périscolaire - Enfance - Jeunesse

Antoine TRICOIT
Evelyne BARBAY
Marie Claude FICHELLE
Véronique PARABOSCHI
Thierry WIDHEN
Florence TREDEZ
Jérôme AGNIERAY

Vie locale - Animation - Sports - Associations

Véronique PARABOSCHI
Evelyne BARBAY
Vincent DUCOURAU
Marie Claude FICHELLE
Pierre MOUCHON
Ghyslaine OUDAERT
Thierry WIDHEN
Karine UDRY

Cadre de vie - Sécurité

Thierry WIDHEN
Jean Marie CLERFAYT
Ghyslaine OUDAERT
Marie Claude FICHELLE
Florence TREDEZ
Antoine TRICOIT
Nathalie ROUBAUD

Finances - Marchés publics

Jean Marc SPETEBROODT
Guy CHATEAU
Marie Claude FICHELLE
Véronique PARABOSCHI
Thierry WIDHEN
Nathalie ROUBAUD

Vie économique - Commerces

Vincent DUCOURAU
Sophie DUMORTIER
Véronique PARABOSCHI
Marie Claude FICHELLE
Ghyslaine OUDAERT
Graziella TRAPASSO
Karine UDRY

Appel d'offres

Présidence : Christian MATHON

Titulaires :

Jean Marc SPETEBROODT
Thierry WIDHEN
Nathalie ROUBAUD

Suppléants :

Guy CHATEAU
Antoine TRICOIT
Abdelkader KIMOUR

Centre communal d'action sociale

Présidence : Christian MATHON

Membres faisant partie des élus :

Marie Claude FICHELLE
Evelyne BARBEY
Graziella TRAPASSO
Jérôme AGNIERAY

Membres faisant partie de la société civile :

Michel BOUDRY
Monique HARMANT
Elisabeth PRIEUR
Joëlle VAN LAETHEM





CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

C'est dans un format volontairement restreint, dans le respect des mesures sanitaires, qu'un hommage a été rendu à nos anciens combattants et à tous ceux qui sont morts pour notre liberté, lors de la cérémonie du 8 mai 2020 marquant la capitulation de l'Allemagne nazie et la fin de la seconde guerre mondiale.

Une gerbe a été déposée au monument aux morts par Marie Claude FICHELLE, Première Adjointe au maire et une gerbe a également été déposée par l'U.N.C. de Capinghem en présence de M. Eugène TRACHE, son président et de ses membres représentant les anciens combattants.

Après avoir déposé une gerbe devant la stèle portant les noms des habitants morts pour la France, Madame la Première Adjointe a fait lecture du message de M. le Président de la République puis a demandé une minute de silence.

Suite à la cérémonie chaque participant est reparti en espérant que la prochaine manifestation puisse se dérouler en présence de toute la population.



COVID.19

ACTIONS COMMUNALES

PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

Les masques



Forte mobilisation de la commune, dès les premiers jours du confinement, afin de faire face à la crise sanitaire sans précédent liée au Covid-19.

Une première commande de masques a été effectuée auprès de la Région Hauts-de-France. Une

seconde commande de masques en tissu, aux normes AFNOR spécial Covid, a été lancée dès le début du mois d'avril.

Une première distribution avec deux masques chirurgicaux a été faite le 19 mai dans toutes les boîtes aux lettres et une seconde distribution de masques réutilisables à ceux qui en avaient fait la demande avant le weekend de l'Ascension. Les habitants ont eu la surprise de voir dans leurs boîtes aux lettres le double de masques relatif à leur réservation.

De plus, les structures médicales de Capinghem ont bénéficié d'une dotation de 463 masques.

Pour plus de sécurité la commune a pris soin de maintenir un stock de secours au cas où malheureusement nous aurions une nouvelle alerte du virus.

Pour information, il faut savoir que les dépenses de masques représentent 14.000€. Le dossier de subvention a été envoyé auprès de l'Etat. La commune pourrait percevoir une participation de 4.000€.

Nous vous recommandons de ne pas relâcher votre vigilance et de continuer à respecter scrupuleusement les gestes barrières. Il en va de la responsabilité de chacune et de chacun d'entre nous.

Vigilance envers les personnes vulnérables

Face aux problèmes d'isolement liés au confinement, la mairie a mis en place un dispositif d'échanges et de solidarité avec les personnes les plus fragiles.

En possession du fichier des personnes vulnérables, des contacts téléphoniques ont été organisés régulièrement pour prendre de leur nouvelle et proposer nos services avec l'aide des bénévoles qui se sont portés volontaires et dont nous renouvelons nos remerciements pour leur réelle action citoyenne.

Les différents modes de communication

- La parution de l'Echo Spécial Covid-19 vous apportent toutes les dernières informations
- Le panneau de communication mis à jour en temps réel chaque jour
- Le site internet de la commune
- Le site Facebook
- Le numéro de téléphone d'astreinte à utiliser hors horaire d'ouverture de la mairie.



LA SÉCURITÉ EN PÉRIODE ESTIVALE



Opération Tranquillité vacances

Cette initiative propose aux Capinghemmois qui le souhaitent une surveillance par la Police nationale de leur habitation durant leur absence estivale.

Pour bénéficier de ce service gratuit et rassurant, il suffit de vous rendre au Commissariat de la Police nationale à Lomme rue de l'Hôtel de ville et remplir un formulaire signalant vos dates de début et fin de vacances. Plus d'information : 03-20-22-76-26

La vidéo-surveillance

En complément du système de vidéo surveillance habituel de la commune, un renforcement du dispositif sera apporté début juillet avec l'installation d'une nouvelle caméra au carrefour de l'avenue Augustin Tirant et de l'avenue des Faisans incorporant un système de lecture des plaques d'immatriculation.



Société de surveillance

Durant tout l'été, la société Lys-Sécurité effectuera plusieurs fois par jour des rondes en véhicule dans tous les quartiers de la commune du 1er juillet au 4 septembre.

RISQUE CANICULE



Plus de 65 ans ? En situation de handicap ? Fragilisé ? Vous vous sentez vulnérable ? Chaque année, la commune réactive son **PLAN CANICULE** et actualise la liste de personnes isolées ou fragilisées.

C'est quoi un Plan canicule ? En cas de risque exceptionnel de fortes chaleurs prolongées, un plan d'alerte et d'urgence national est activé en faveur des personnes les plus vulnérables. Cela consiste à assurer une veille individuelle allant jusqu'à l'intervention des services sociaux et sanitaires.

Pour qui ? Les personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap, isolées ou fragilisées.

Vous vous sentez concerné ? Parlons-en ! L'équipe du C.C.A.S est à votre écoute. Il suffit de compléter le formulaire disponible à l'accueil de la mairie ou demander que l'on vous le transmette.

Comment cela fonctionne ? Une fois inscrit (e), vous êtes répertorié (e) sur la liste de veille. En cas de fortes chaleurs, l'un des membres du C.C.A.S vous contacte pour faire un point sur votre santé, vous informe et vous rappelle les consignes de prudence en cours.

C'est cette même base de données qui nous a permis pendant toute la période du confinement de suivre l'ensemble des personnes inscrites. Avec deux appels téléphoniques par semaine, des interventions ponctuelles ou la mise en relation avec des professionnels, le public concerné s'est senti soutenu.

Pour tout renseignement : Brigitte RIBES

Tél : 03-20-92-99-68

Email : urbaccas@ville-capinghem.fr

Celui ci est à déposer ou à retourner au CCAS dûment rempli.

LE FORUM DES ASSOCIATIONS SE TIENDRA CETTE ANNÉE



Dimanche 6 septembre 2020 de 10h à 13h
Salle Robert Gesquière - rue d'Ennetières

Cette manifestation municipale est dédiée aux associations et structures diverses de la commune.

Le public pourra se renseigner voire procéder à des inscriptions pour la saison 2020-2021 à des activités telles que sportives, culturelles, loisirs, vie sociale, etc.

Des démonstrations sportives seront également présentées.

Un livret, détaillant les activités de l'ensemble des associations et structures, sera mis à la disposition du public lors du forum et disponible en mairie, par la suite.

A l'issue du forum, un verre de l'amitié sera offert par la Municipalité.

BIBLIOTHÈQUE

La crise sanitaire actuelle n'empêchera pas la bibliothèque à continuer de remplir son rôle d'accueillir et de conseiller les petits comme les grands.

Cependant, des consignes strictes s'imposent pour préserver votre sécurité. Dans ce sens, il faut savoir que le port du masque est obligatoire et que par ailleurs les livres déposés sont un temps stockés avant de réintégrer les présentoirs.

Cet été la bibliothèque sera ouverte

Tous les mercredis de 15h à 17h

En juillet les samedis 11 et 25 de 11h à 12h

En août les samedis 8 et 22 août de 11h à 12h

Parmi plus de 4500 ouvrages proposés aux adhérents s'ajoutent ces dernières nouveautés :

- Françoise BOURDIN - Quelqu'un de bien
- Frédérique DEGHELT - Sankhara
- Martine DELOMME - Le choix des apparences
- Joël DICKER - L'énigme de la chambre 622
- Lisa GARDNER - Juste derrière moi
- Nathalie HUG - Comme un enchantement
- Bernard MINIER - La vallée
- Valentin MUSSO - La vie est un roman
- Lucinda RILEY - La sœur du soleil (tome 6)
- Tatiana de ROSNAY - Les fleurs de l'ombre
- Julien SANDREL - Les étincelles
- Sophie TALMEN - Va comme le vent te berce

De plus, pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, les livres choisis peuvent être déposés à domicile.

La cotisation demeure toujours à 20€ par an et par famille.





CENTRE D'ÉTÉ 2020—DES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT AMÉNAGÉES PAR SUITE DU COVID-19

Du 6 au 24 juillet et du 10 au 26 août 2020, vos enfants de 2 à 12 ans pourront être accueillis au centre de loisirs de Capinghem sur le thème du *Livre enchanté* en juillet et *Autour du monde* en août.

Cette année, le centre de loisirs s'adapte aux nouvelles règles sanitaires énoncées dans le protocole sanitaire des accueils collectifs de mineurs sans hébergement créé par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse le 18 juin dernier.

Les enfants seront accueillis le matin au périscolaire, par tranche d'âge, et dispatchés ensuite en 3 groupes dans 3 salles différentes : salle des Titous, salle des dessins animés au périscolaire et salle BCD de l'école. Chaque groupe aura sa salle attitrée. Un binôme d'animateurs sera mis en place pour chaque groupe et

sera fixe sur la semaine.

La distanciation physique ne s'applique pas au sein des groupes formés (sauf entre les animateurs et les enfants), mais elle s'applique entre les groupes. Les groupes ne devront pas se croiser et ne pourront pas faire d'activités ensemble.

Le midi, les enfants iront manger en cantine sur une table attitrée pour chaque groupe. Le repas sera servi à table.

Les animateurs continueront à appliquer les gestes barrières et à sensibiliser les enfants à cela comme le lavage des mains qui sera fait régulièrement durant la journée. Les animateurs et enfants de plus de 11 ans devront mettre un masque.

Par ailleurs, la municipalité a décidé de ne pas mettre en place de mini-camp cette année ni de sorties à l'extérieur de

Capinghem durant le centre.

Pour pallier les sorties supprimées, l'équipe d'animations fera venir des intervenants extérieurs afin de proposer des activités exceptionnelles aux enfants. Pour remplacer la traditionnelle kermesse de fin de centre, un grand jeu et un goûter amélioré seront proposés par groupe d'enfants.

L'équipe d'animation a hâte d'accueillir vos enfants et regorge de bonnes idées pour leur faire passer un merveilleux été !



LE DÉCONFINEMENT À L'ÉCOLE ET AU PÉRISCOLAIRE—TROIS PHASES RÉUSSIES

Les 14 mai, 2 juin et 22 juin 2020 sont des dates importantes pour l'école et le service enfance car elles ont marqué le retour progressif des enfants à l'école suite au confinement que nous avons vécu entre mars et mai dernier.

En effet, le 14 mai ce sont d'abord les enfants de la grande section, CP, CM2 et les enfants des personnels gérants la crise sanitaire qui ont repris le chemin de l'école. Une trentaine d'enfants, sur la base du volontariat, par groupe de 15 enfants maximum. Ce nombre limité d'enfants permet de respecter un bon fonctionnement prenant en compte un lourd protocole sanitaire.

La cantine et la garderie ont de nouveau fonctionné mais uniquement pour les enfants dont les deux parents travaillaient, sur justificatifs employeurs. Le mercredi, seuls les enfants de personnels gérant la crise sanitaire ont été accueillis. Cela pour permettre de déployer le personnel du service enfance

tant sur le nettoyage continu des locaux que sur l'encadrement des enfants et la mise en place des activités périscolaires.

Le nettoyage des locaux était une partie très importante du protocole sanitaire puisqu'il représentait un déploiement beaucoup plus important de personnels sur des temps plus longs.

En effet, comme auparavant, un nettoyage complet des locaux était réalisé avant ou après l'école mais il fallait également prévoir des agents en renfort le matin et l'après-midi dans les locaux pour nettoyer les sanitaires après chaque passage des enfants, les surfaces, mobiliers et jouets utilisés.

Le midi, des agents étaient également déployés pour faire l'entretien des sanitaires et des différents points de contacts, surfaces et objets utilisés en maternelle mais aussi en élémentaire.

Le 20 mai, le comité d'évalua-

tion, formé par l'école et la municipalité, a fait le point sur cette rentrée exceptionnelle, au vu des problématiques rencontrées, mais aussi, s'est penché sur la faisabilité ou non d'accueillir plus d'enfants à l'école.

A partir du 2 juin, le comité d'évaluation a tranché en faveur d'une ouverture plus large de l'école pour les CE1, CE2 et CM2 : deuxième phase de déconfinement avec les mêmes règles d'inscription pour le périscolaire.

Suite à l'annonce du Président de la République, le 14 juin dernier, l'école et la municipalité ont pris acte d'un nouveau protocole sanitaire transmis le 18 juin dernier et ont donc élargi l'accès à l'école à tous les enfants scolarisés à Lucie Aubrac et l'accès à tous aux prestations périscolaires **dès le 22 juin**.

Paris réussit donc pour l'école et le service enfance, qui, malgré un laps de temps très court

pour la mise en place et l'aménagement des locaux, la formation du personnel et l'approvisionnement en produits spéciaux Covid-19, ont su mettre en place une organisation bien huilée et qui a bien fonctionné dès le départ pour ces trois rentrées.

La qualité des animations et l'encadrement des enfants, tant sur le plan scolaire que périscolaire, ont été soulignés par les parents. La mise en place d'activités de qualité avec l'utilisation de matériel restreint n'était pas simple mais le personnel enseignant et d'animation ont su faire preuve de beaucoup d'imagination et de créativité.





TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Fleurissement

*Fleurir, c'est donner de la couleur
et de la bonne humeur à notre cadre de vie.*

Comme vous avez sans doute pu le constater, les massifs ont été entretenus et fleuris avec différentes couleurs aux abords de la mairie et sur le reste du village.

Fleurir c'est aussi accueillir, procurer convivialité à nos hôtes et bien-être autour de nous. C'est ce que recherchent les employés communaux en fleurissant le cœur du village.

Ils s'appliquent à marier les différentes variétés et harmonisent les couleurs. Ils ont plaisir à prendre soin de leurs plantations tout au long de cette belle saison.

Entretien des espaces verts

Les tontes sur le domaine public ont été faites par les soins de notre prestataire y compris le terrain de football.



Lotissement La Paturelle

Un élagage des arbres est prévu en automne au mois d'octobre, période idéale quand les arbres sont en repos, mois où la taille de formation est en période végétative

Entretiens des bâtiments communaux

Actuellement en cours, la réparation de la fuite d'eau au péricolaire. Toute la robinetterie sera changée à l'école et au péricolaire

Tous les bâtiments communaux seront prochainement dotés de serrures magnétiques

Qui apporteront une meilleure sécurité. La serrure électronique gardera en mémoire les différentes entrées et protégera ainsi tous les accès aux bâtiments.

Autres travaux dans la commune

Cet été, les travaux de sécurisation des passages piétons se poursuivent par un dispositif d'éclairage public LED puissant.

La pose de la fibre continue son déploiement dans la commune du début de la rue Poincaré jusque la mairie.

TRAVAUX DANS VOTRE JARDIN

Elagage de vos arbres

*Le droit de la propriété est absolu mais...
La liberté des uns s'arrête là
où commence celle des autres !*

Chacun est libre de planter sur son terrain les arbres et arbustes qu'il souhaite, sauf règlement contraire de copropriété ou communal. Pour exemple, certaines communes interdisent de planter du bambou pour limiter leur hauteur. En effet, les distances de plantation par rapport aux fonds voisins ne peuvent être respectées, ou si l'entretien (coupe, ramassage des feuilles,...) représentent un risque, etc...

De plus, la hauteur des arbres ou arbustes peuvent causer des désagréments tels que le bruit lié à la chute des glands sur le toit de la maison voisine, voire même un préjudice à votre voisin par la perte d'ensoleillement ou le préjudice de vue.

Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avangent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient (article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales) imposer aux riverains des voies d'accès pour procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.



Chaque habitant a aussi la possibilité d'agir pour vivre dans une commune respectueuse de son environnement. La mairie n'a plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires pour désherber les trottoirs afin de ne pas polluer les eaux. Il appartient donc à chacun de veiller à ce que le devant de son habitation (trottoir, bordures....) soit entretenu régulièrement et manuellement.

Tonte de pelouse

Tondre sa pelouse, et/ou utiliser des engins équipés de moteurs bruyants tels que motoculteur, tronçonneuse, ... génèrent des **nuisances sonores pour le voisinage.**

Aussi pour rappel, effectuez vos travaux dans les créneaux suivants :

- En semaine : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



AGENDA 2020

Juillet

Lundi 13

Permanence de la Mutuelle santé citoyenne de 14h à 16h à la mairie

Mardi 14

Pavoisement des bâtiments communaux

Août

Lundi 10

Permanence de la Mutuelle santé citoyenne de 14h à 16h à la mairie

Septembre

Dimanche 6

Forum des associations de 10h à 13h salle Gesquière

Mercredi 9

Point danse : inscriptions de 14h à 17h salle multi activités

Lundi 14

Permanence de la Mutuelle santé citoyenne de 14h à 16h à la mairie

Vendredi 18

Fête des voisins au quartier d'Humanité

Samedi 19

Opération nettoyage au quartier Humanité (voir article ci-contre)

Lundi 28

Permanence de la Mutuelle santé citoyenne de 14h à 16h à la mairie (voir article ci-dessous)

LES ATELIERS HUMANITÉ

SERONT FERMÉS DU 24 JUILLET AU 17 AOÛT 2020

MUTUELLE SANTÉ CITOYENNE

Solidaire Assur est spécialiste des groupements d'assurés et inscrit son action dans le cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

En mutualisant les achats d'assurance, Solidaire Assur permet d'acheter mieux et moins cher son assurance grâce à la force du collectif.

Les permanences se tiennent de 14h à 16 en mairie.
Prise de rendez-vous obligatoire au 03-20-55-97-01

DÉFIBRILLATEURS SUPPLÉMENTAIRES



Tout l'intérêt des défibrillateurs est de gagner ces précieuses minutes d'oxygénation en attendant les secours. Ces appareils accessibles à tous, et pas seulement aux seuls professionnels, peuvent sauver des vies.

La commune a souhaité mettre en place deux défibrillateurs supplémentaires en plus de celui placé salle Robert GESQUIERE : un défibrillateur à la mairie et un défibrillateur salle MASSELOT avenue Nelson Mandela.

Directeur de publication : Christian MATHON
Réalisation : Marie Claude FICHELE
Conception : Denis DESCAMPS

PÔLE FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Madame Bernadette CATTEAU a fait valoir ses droits à la retraite avec effet au 1er avril.

De ce fait, la mairie accueille son successeur, Samir MEZDOUR qui reprend depuis quelques semaines le pôle Finances-Ressources humaines. Nous lui souhaitons la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

OPÉRATION NETTOYAGE AU QUARTIER HUMANITÉ

La commune de Capinghem en partenariat avec la ville de Lomme, l'association Vivre ensemble à Humanité et Citéo continuent à se mobiliser pour organiser les opérations nettoyage au quartier Humanité.

Pour y participer, rendez vous le à 10h Place Erasme de Rotterdam, samedi 19 septembre 2020.



Le matériel nécessaire (pinces, gants,...) sera mis à votre disposition pour accomplir une réelle action propreté bonne pour l'environnement des résidents, dans le respect des consignes sanitaires gouvernementales liées au Covid-19.

Venez nombreux, pour accomplir ce geste citoyen.

CIVISME - TROTTOIRS DANGEREUX

Il a été constaté que les trottoirs étaient utilisés comme piste cyclable entraînant un réel danger pour les piétons.

Aussi, nous faisons appel au bon sens et à la responsabilité de chacun pour éviter tout accident corporel potentiel.

ETAT CIVIL 2020

P.A.C.S.

TERRYN Edouard et FAUQUETTE Eloïse le 9 juin
LANGLOIS Damien et DUBLING Virginie le 1er juillet

Décès

DESMADRYL ép. DELAVA Christiane le 8 mars
LAUWERIE Jean le 7 avril
DELAMIEURE André le 1er juin

Naissance

BENJADDI Lina le 27 février
LEROY Axel le 28 février
CORDOVA Isaac le 10 mars
LAVA Naïm le 17 avril
CARLIER Raphaël le 24 avril
BONVARLET Adrien le 26 avril
DELVOYE LEPOUTRE Manolo le 3 mai
MONDOMBELE MASOMINGAMBO Arya le 26 mai
CAUCHY ALARCON Lucia le 26 mai
YAHOUI Dina le 30 mai
DE LEENER Manon le 6 juin
DE LEENER Louise le 6 juin